Ecrit par Echo du Mardi le 28 mai 2025

Une ‘bâtonnière’ pour succéder au bâtonnier de l’ordre des avocats d’Avignon



C’est Maître Anne-Cécile Dubois qui va succéder Maître Philippe Cano à la tête de l’Ordre des avocats du barreau d’Avignon. Avocate depuis 2005 après avoir débuté sa carrière à Nîmes, celle qui est inscrite au barreau de la cité des papes depuis 2006 prendra ses nouvelles fonctions à partir du 1er janvier 2026. Membre du conseil de l’Ordre pendant 6 années, lors de deux mandats successifs de trois ans, elle prendra la suite de Maître Cano, en poste depuis le début de l’année 2024.

> « Relever avec brio les défis de ce mandat aussi exaltant qu’exigeant. »

« Son engagement, sa rigueur et sa passion pour la profession d’avocat qu’elle entend défendre avec la détermination qu’on lui connaît sont autant de qualités qui, j’en suis certain, lui permettront de relever avec brio les défis de ce mandat aussi exaltant qu’exigeant, explique Maître Philippe Cano. Durant les prochains mois, j’aurai à cœur de l’accompagner et de l’aider à s’approprier toutes les facettes de cette belle mission, dans un esprit de transmission, de confiance et de bienveillance. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 28 mai 2025

La porte-voix des 360 avocats de la cité des papes

Spécialisée plus particulièrement dans le droit de la famille (divorce, enfants naturels, successions), le droit routier, permis de conduire, le droit pénal ainsi que les contentieux généraux civils et commerciaux, Maître Anne-Cécile Dubois représentera l’ensemble des près de 360 avocats du barreau d’Avignon, dont une trentaine d’avocats honoraires, auprès des autorités judiciaires ou administratives, de toutes les autorités officielles et plus généralement des pouvoirs publics de son ressort.

A la tête du Conseil de l’Ordre

La future bâtonnière présidera également le Conseil de l’Ordre, constitué de près d’une vingtaine de membres, qui assure la bonne gestion du barreau dans le cadre sa mission d’intérêt général « confiée par la loi et concourent au service public de la Justice ».

Ce Conseil joue aussi un rôle important de conseil, de conciliation et d’arbitrage des conflits entre avocats et clients notamment. Il prévient et concilie les différends entre avocats, salariés, collaborateurs et employeurs. C’est aussi lui qui prévient et concilie les différends entre avocats et magistrats. Par ailleurs, il assure la permanence de la communication de son barreau auprès des avocats, de la magistrature et des justiciables ainsi que la communication entre les avocats du barreau.

Enfin, l’Ordre des avocats s’assurent aussi que les avocats de son ressort aient satisfait à leur obligation de formation continue. Il peut également jouer un rôle disciplinaire. A ce titre, « il est autorité de poursuite. Il instruit les réclamations formées par les tiers et dispose de pouvoirs d’enquête, de la possibilité de classer l’affaire ou de saisir le conseil de discipline territorialement compétent. Cette saisine peut aussi être effectuée par le Procureur général. »

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !